



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU CANTON DE CHARLY SUR MARNE
2 VOIE ANDRE ROSSI - 02310 CHARLY SUR MARNE**

PROJET

EDUCATIF

DU

TERRITOIRE

PRESENTATION DU TERRITOIRE INTERCOMMUNAL

I - Le contexte géoéconomique

Située sur la route du champagne et au cœur de la vallée de la marne, la Communauté de Communes du Canton de Charly sur Marne regroupe 21 communes pour une population totale de 15 998 habitants.

Le territoire de la Communauté de Communes est situé entre deux grands pôles de développement : l'Ile de France et la Marne (Reims). Il est traversé par un axe de communication majeur, l'autoroute A4.

Sa géographie spécifique en fait un territoire atypique dans le département.

Il est caractérisé par un dynamisme démographique qui tient à deux effets : l'arrivée massive de jeunes actifs et de familles provenant de la région parisienne et un solde naturel positif.

La zone de Château-Thierry enregistre un excédent migratoire largement nourri par des arrivées de populations en provenance d'Ile-de-France. Les nouveaux arrivants sont souvent motivés par l'achat d'une maison individuelle à la campagne, comme l'illustre le développement des bourgs de Charly sur Marne, de Nogent l'Artaud et Montreuil aux Lions à la frontière de l'Ile-de-France.

Cette contribution revivifie le canton où le vieillissement remettait en cause la croissance démographique.

Cet apport de nouvelles populations occasionne une transformation sensible de la répartition entre génération avec un rajeunissement certain de la population.

Le Canton de Charly sur Marne se caractérise en effet par la jeunesse de sa population : 30 % de la population a moins de 20 ans et 7,9 % a moins de 6 ans. (*Données INSEE 2015*)

Autre caractéristique liée à cet important solde migratoire : le taux d'activité de la population est élevé. Au dernier recensement, 74.4 % des femmes âgées de 15 à 64 ans sont en activité.

Le chômage est inférieur au niveau départemental : au 2^{ème} trimestre 2017, il s'établit à 9.9 % contre 13.1 % pour le département.

Ceci s'explique par la proximité des pôles d'emploi franciliens où vont travailler de nombreux actifs de la zone.

Le sud de l'Aisne et plus particulièrement le Canton de Charly sur Marne, se caractérise également par un fort taux de natalité (10.5 pour mille), ceci résulte toujours de l'arrivée de jeunes familles en provenance de la région parisienne. Les problèmes de la garde des enfants se fait donc fortement ressentir sur notre territoire.

Les déplacements domicile – travail s'organisent en un réseau qui relie les principales villes du département de l'Aisne. 3000 actifs quittent la zone de Château-Thierry chaque jour pour travailler en Ile-de-France.

II – Les services existants

Engagés depuis 1974 dans une politique locale dédiée aux personnes, les élus du SEPCHAR (syndicat d'étude et de planification de Charly sur Marne, ancien syndicat intercommunal), se sont orientés vers les services à la petite enfance et à l'enfance.

Premier signataire du département d'un contrat Enfance avec la Caisse d'Allocation Familiale en 1991, la Communauté de Communes du Canton de Charly sur Marne a choisi d'accentuer son action en signant en 1999 un Contrat Temps Libres dédiés aux enfants de 6 à 16 ans.

En 1999, le SEPCHAR a été intégré à la Communauté de Communes du Canton de Charly sur Marne.

Les services à la petite enfance et à l'enfance se sont alors fortement développés : à ce jour, les parents peuvent être orientés dans leur choix de garde soit vers notre service multi-accueil soit vers le Relais d'Assistantes Maternelles afin de trouver une assistante agréée indépendante.

La continuité du service est assurée ensuite par notre service d'accueil périscolaire pour les enfants scolarisés en maternelle et en élémentaire avec un service complémentaire de restauration ainsi qu'un accueil extrascolaire pour les mercredis et les périodes de vacances scolaires.

Inscrite dans une démarche de qualité avec la signature dès 1991 d'un premier contrat enfance, la Communauté de Communes souhaite développer la qualité de son accueil et offrir un service de proximité à la population. Elle est à la fois à l'écoute des familles, des professionnels et des partenaires sociaux et financiers.

1 - Les services proposés

Tous les services proposés sont déclarés et ont reçu un agrément auprès des services de la DDCS et de la PMI pour l'accueil des enfants de moins de 6 ans.

a. Les Accueils Périscolaire

ECOLE DE	LIEUX D'ACCUEIL DES ENFANTS	PERIODE
CHARLY SUR MARNE	1 ancienne classe dans l'école élémentaire	Matin et soir
CHEZY SUR MARNE	Centre Fiévet	Matin et soir
CROUTTES SUR MARNE	Hôpital de La Renaissance Sanitaire (avec accueil Villiers) Administration 2 à Villiers St Denis	Matin et soir
DOMPTIN	1 pièce dédiée aux activités dans la salle des fêtes	Matin, midi, soir
MONTREUIL AUX LIONS	Salle polyvalente	Matin, midi, soir
NOGENT L'ARTAUD	Salle de la musique près de l'école maternelle	Matin et soir
PAVANT	Salle de restauration	Matin et soir
ROMENY SUR MARNE	Salle de la musique près de l'école maternelle à Nogent Salle des fêtes de Saulchery	Matin et soir Midi
SAULCHERY	Salle de la musique près de l'école maternelle à Nogent Salle des fêtes de Saulchery	Matin et soir Midi
VIELS-MAISONS	Salle à l'étage, à côté de la mairie	Matin et soir
VILLIERS SAINT DENIS	Hôpital de La Renaissance Sanitaire - Administration 2 Salle dans le foyer rural	Matin et soir Midi

b - les accueils de loisirs sans hébergement

	LIEUX D'ACCUEIL DES ENFANTS	PERIODE
PETITES VACANCES	CENTRE SOCIAL FIEVET A CHEZY SUR MARNE	février
PETITES VACANCES	CENTRE SOCIAL FIEVET A CHEZY SUR MARNE	avril
VACANCES D'ETE	Roulement dans 3 communes (Charly s/M, Chézy s/M et Nogent l'Artaud)	juillet
PETITES VACANCES	CENTRE SOCIAL FIEVET A CHEZY SUR MARNE	Octobre
LES MERCREDIS	1- CENTRE SOCIAL CHEZY SUR MARNE 2- SALLE POLYVALENTE A MONTREUIL AUX LIONS 3- ADMINISTRATION 2 LA RENAISSANCE SANITAIRE A VILLIERS ST DENIS	Tous les mercredis

2 - Les moyens humains

L'équipe d'animation et de direction assure directement le travail avec le public. Ce sont des agents de relation ; de fait, il leur appartient de privilégier le contact par la parole, la discussion avec les enfants et les parents. Leur rôle est également d'assurer la sécurité physique et affective des enfants. Le taux d'encadrement répond en tout point aux normes en vigueur.

L'équipe de direction :

- ↪ Un directeur, animateur territorial et diplômé BAFD (brevet d'aptitude à la fonction de Directeur) assure la direction de tous les services liés à l'enfance.
- ↪ Un directeur adjoint, Adjoint d'Animation Territoriale et diplômé BAFD (brevet d'aptitude à la fonction de Directeur) assure en lien avec le directeur, la direction de tous les services liés à l'enfance.

L'équipe d'animation :

- ↪ Une équipe d'animateurs diplômés BAFA (brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur) ou CAP petite enfance (certificat d'aptitude professionnelle) assure l'accueil quotidien des enfants.
- ↪ L'ensemble de l'équipe pédagogique s'appuie sur les compétences locales telles que les bibliothèques, les associations culturelles ou sportives, les écoles de musique, les intervenants extérieurs.

Sur chaque site, un référent est nommé afin que les parents puissent avoir tous les renseignements sur le fonctionnement du service.

3 - Les moyens matériels

- ↪ Les locaux : les différents sites d'accueil appartiennent aux communes de la Communauté de Communes (salles polyvalentes, centre social...).
- ↪ La Communauté de Communes utilise également les différentes infrastructures des communes (gymnase, terrains sportifs, espaces verts aménagés).
- ↪ Pour l'Accueil de Loisirs du mercredi, le transport est assuré par des minibus de 9 places.
- ↪ Pour l'Accueil de Loisirs des petites vacances et de l'été, le transport est assuré par un prestataire autocariste.
- ↪ Le matériel pédagogique est adapté et spécifique à toutes les tranches d'âge et selon les périodes d'accueil.

III – Les objectifs globaux

1 - La transversalité des services

De par la spécificité même de son territoire, la Communauté de Communes a volontairement choisi d'adapter ses services et de les rendre complémentaires pour une meilleure qualité de service. Elle choisit ainsi de préserver sa ruralité en permettant aux familles de bénéficier de services de proximité.

a - Apporter une réponse aux besoins de mode de garde des familles

Sans se substituer à la famille, la collectivité doit leur apporter les moyens de l'éducation de leur enfant particulièrement au plan matériel par la mise en place de lieux d'accueils dans leur commune ou à proximité. L'importance de la socialisation dès le plus jeune âge des enfants est largement admise par tous et il est souhaitable que l'enfant, très tôt, côtoie d'autres enfants de son âge, d'autres adultes, découvre d'autres lieux que sa seule cellule familiale.

b - Offrir un service de qualité

Favoriser la professionnalisation de chaque membre de l'équipe en s'appuyant sur des dispositifs variés (réunions régulières d'organisation, réunions d'analyse des pratiques, travail avec les parents, recours à la formation, travail partenarial avec des professionnels).

c - Assurer l'égalité d'accès des enfants à des activités éducatives

Les différentes structures d'accueil de la Communauté de Communes doivent accueillir l'ensemble des enfants et des jeunes quelque soient leur milieu social, ou familial.

L'équipe encadrante mettra en œuvre toute activité sans aucune discrimination fondée sur les origines sociales, ethniques, ou culturelles. Son action est laïque, elle tolère toutes les religions sans pour autant n'en privilégier aucune.

Objectifs Éducatifs

I - Les objectifs éducatifs du PEDT

L'objectif du PEDT est de mobiliser toutes les ressources d'un territoire afin de garantir la continuité éducative entre d'une part les projets d'école et, d'autre part, les activités proposées aux enfants en dehors du temps scolaire.

Il doit donc permettre d'organiser des activités périscolaires prolongeant et complétant le service public d'éducation.

Il doit être construit en cohérence avec le contrat enfance – jeunesse conclut pour les 4 ans (2016-2019).

L'accompagnement de l'enfant tout au long de sa journée dans des lieux et des moments différents nécessite d'organiser les interventions des différents acteurs pour qu'elles se complètent et s'enrichissent.

Il faut accepter que dans ces temps, il y ait des moments où l'enfant ne fasse rien, le fasse seul ou différemment et en dehors de toute offre structurée, tout en restant sous la surveillance d'un animateur.

Le projet éducatif territorial permet de réfléchir ensemble à l'éducation des enfants et de rechercher de la cohérence dans la diversité des modes d'intervention.

L'objectif est que les adultes différents dans leurs fonctions et leurs rôles arrivent à se mettre d'accord pour construire un plan basé sur des engagements partagés par tous les partenaires.

II – Les axes prioritaires de travail

a - Considérer l'enfant en tant que personne

- Respect de son rythme propre

Accompagner les enfants dans leur quête identitaire et les interactions sociales : rythmes, limites repères, capacités, compétences, estime de soi, curiosité, respect d'autrui et de ses pairs, éveil à la culture.

Favoriser leur épanouissement

- Prise en compte de l'individualité de l'enfant au sein du groupe

En lui permettant de trouver un espace individuel au sein de la collectivité.

En favorisant des activités adaptées.

En ayant une réponse personnalisée à ses différents besoins et attentes. Par la verbalisation, on cherchera à tout moment à mettre des mots sur ce que l'enfant vit, et à l'encourager à exprimer ce qu'il ressent.

- Accueil des enfants porteur d'handicap ou avec un PAI

Les enfants porteur d'un handicap ou avec un PAI sont accueillis dans tous les services de notre structure au même titre que les autres enfants.

Un entretien avec la famille est proposé afin d'évaluer au mieux les besoins particuliers nécessaires à un bon accueil et variable selon les enfants.

Les menus sont également adaptés au PAI. Si le régime est très particulier, nous accueillons l'enfant avec son repas qui lui sera donné en même temps que les autres.

Les lieux d'accueil sont pratiquement tous équipés d'accès handicapés et une animatrice comprend et communique avec le langage des signes.

- Accompagnement à l'autonomie

L'enfant est accompagné par la parole à chaque instant de vie quotidienne pour lui permettre de « faire seul », afin de le laisser être acteur dans un environnement adapté, créé et pensé pour lui. L'aménagement de l'espace (jeux rangés au même endroit, repas pris sur un lieu défini et fixe), et les repères dans le temps (rythme de la journée) vont l'y aider fortement. Cet accompagnement se fait en partenariat avec la famille grâce aux transmissions mutuelles, équipe famille, pour permettre une continuité et une cohérence entre la maison et le lieu d'accueil. Cette démarche d'autonomie va autoriser l'enfant à faire des choix et à exprimer ses besoins.

- Le jeu

Jouer est indispensable à la construction mentale de l'enfant. Chaque jouet ou jeu mis à sa disposition est adapté aux différents stades de son développement. L'enfant doit pouvoir jouer pour le plaisir, quand il le souhaite, être valorisé et encourager par l'équipe. Des activités sont proposées quotidiennement aux enfants. Il a le choix d'y participer ou non et de jouer en jeux libres.

- Les limites et les règles

L'enfant en collectivité va se confronter aux autres enfants et à d'autres adultes que ses parents et son entourage familial. Il va apprendre grâce à la parole de l'équipe à partager, à accepter ce qui est autorisé ou pas, et à renoncer. Peu à peu, par ses expériences, il va concevoir la notion de Respect.

b - Permettre à l'enfant de s'approprier divers moyens d'expression, de mettre en scène ses émotions, sa curiosité, sa sensorialité.

En lui permettant de s'initier à de nouvelles disciplines tant sportives que culturelles et en permettant à l'enfant de s'exprimer et d'exprimer ses différences.

c - L'enfant, respecté dans ses rythmes de vie (l'accueil, les transports, la restauration, le jeu, le départ

- Démarche pédagogique centrée sur l'enfant qui implique une remise en cause permanente des modes d'acquisition, d'appropriation et d'utilisation des savoirs par chacun.
- Intégrer la spécificité de chaque enfant
- Remise en cause de l'équipe qui doit trouver l'équilibre entre l'accueil collectif et le respect de l'enfant dans son individualité.

Les actions proposées devront permettre :

- L'épanouissement individuel de l'enfant
- Tendre à l'autonomie du jeune enfant
- De valoriser l'enfant et ses compétences à travers les activités proposées en respectant la méthodologie de projet favorisant la découverte
- Favoriser la créativité et l'imagination
- L'apprentissage à la vie citoyenne
- La prise en compte des enjeux du développement durable
- L'accès aux pratiques culturelles
- La promotion de la santé et de l'hygiène de vie
- Développer les échanges intergénérationnels

Tout en :

- Respectant les étapes de son développement physique, affectif, social et intellectuel
- Offrant des choix d'activités différentes
- Permettant à l'enfant de choisir son activité
- Permettant à l'enfant d'être acteur de ses loisirs

III - Les atouts et leviers du territoire pour la mise en œuvre de PEDT

- Un maillage de services dédiés à l'enfance existants sur le territoire intercommunal
- Des personnels formés et qualifiés dans les domaines de l'animation, du sport et de la culture, avec une exigence de qualité et de réactivité
- Un projet éducatif de territoire et des projets pédagogiques développés par structure depuis plusieurs années
- Une volonté politique forte de permettre à chaque enfant du territoire d'accéder des parcours initiaux culturels et/ou sportifs et de leur donner les mêmes chances

IV - Les contraintes du territoire

- Un territoire rural étendu avec des transports collectifs avec des horaires dépendants des transports des élèves du collège et des lycées.
- Existence de regroupements scolaires avec des communes n'appartenant pas au territoire intercommunal.
- Des écoles aux horaires décalés.

V - Le fonctionnement du PEDT

Les activités proposées

Utiliser des méthodes pédagogiques qui sont différentes selon les activités proposées afin de donner un maximum d'autonomie et de créativité aux enfants

EN ACCUEIL PERISCOLAIRE

Les activités proposées par l'équipe d'animation doivent permettre de répondre d'une part, aux objectifs éducatifs et pédagogiques fixés. D'autre part, de tenir compte des réalités matérielles, humaines, financières et être adaptées aux envies et rythmes de l'enfant.

Le centre de loisirs étant un lieu d'apprentissage et de découverte, le champ d'activités proposé pourra être très large et varié. Pour autant, il peut être intéressant de mettre à profit les compétences de l'équipe, ou des associations locales et autres professionnels au service du projet, et de mener un projet d'activités sur plusieurs séances.

L'activité n'est pas une fin en soi, il est important de bien comprendre que le sens de notre action se situe avant tout dans des préoccupations éducatives. C'est pourquoi, au-delà de l'activité pour l'activité, l'équipe pensera à valoriser l'enfant et ses compétences à travers l'activité proposée. L'équipe d'animation disposera de fiches actions, qui seront remplies pour chaque activité prévue. Cette fiche permettra de définir le but recherché et d'organiser de manière très précise l'activité en question.

L'activité doit tenir compte du rythme de l'enfant et être cohérente par rapport à la journée, ou à la semaine proposée.

Il ne faut pas oublier que l'enfant arrive tôt le matin et ou part tard le soir, et que le centre de loisirs, même s'il peut faire découvrir de nouvelles activités, doit tenir compte de ce que veut l'enfant, de son rythme et de ses capacités.

Le programme d'activités sera réalisé en réunion d'équipe, et un programme sera diffusé aux parents. Les enfants seront bien évidemment associés à la réalisation de ce programme autant que faire se peut. Les animateurs organiseront des moments de discussion avec les enfants pour leur demander leur avis. Il y a donc des temps d'activités qui seront négociables et d'autres, pour des raisons techniques, financières, qui ne le seront pas.

Les activités doivent être pensées comme un moment qui va permettre à l'enfant de s'épanouir d'une manière ou d'une autre. Les enfants doivent donc y participer de manière volontaire et non contrainte. Il s'agira pour l'équipe d'animation de trouver les moyens d'accompagner les enfants dans la réalisation de l'activité, de l'aider à faire, de trouver les mots pour l'encourager à participer, mais sans jamais forcer.

EN ACCUEIL DES MERCREDIS

Les activités proposées devront être de mêmes natures et de qualité que pour l'accueil périscolaire mais en tenant compte du rythme de la journée plus particulièrement. L'enfant est beaucoup sollicité les jours scolaire (école, sport, animation...) et le mercredi doit être un moment de détente au milieu de la semaine. L'enfant doit rester acteur de son loisir, il doit faire et non laissé faire.

Une attention particulière est faite pour les enfants de moins de 6 ans à qui nous proposons un temps de repos (sieste ou temps calme allongé) et si un enfant plus âgé veut se reposer, il suffit qu'il le demande.

Depuis plus de 30 ans, les mercredis sont organisés par l'intercommunalité. Ils se déroulaient dans les locaux de la Renaissance Sanitaire à Villiers St Denis et accueillait 30 enfants. Les animateurs ont toujours été titulaires ou stagiaires BAFA ou avec une équivalence.

Depuis septembre 2014, au vu du nombre croissant d'enfants à accueillir, deux nouveaux sites complémentaires ont ouvert leur porte : Chézy Sur Marne qui accueille entre 35 et 40 enfants et Montreuil aux Lions qui accueille entre 20 et 25 enfants (mêmes locaux que pour l'accueil périscolaire).

Un regroupement des 3 accueils est fait chaque année avec par exemple les :

- 31/05/2017 : participation à la journée UNIDAY organisée par l'UNICEF à Chézy sur Marne
- 06/06/2018 : grand tournoi de jeux géants à Chézy sur Marne

La direction s'attache à ce que la mise en place du projet et du déroulement des activités soient respectés en organisant chaque mois un bilan des activités menées et la mise en place des activités du mois suivant.

EN ACCUEIL DES PETITES VACANCES (hiver, printemps et automne)

Comme pour les deux autres services, les activités proposées devront être de mêmes natures et de qualité. Nous attachons une grande importance à l'autonomie pour que l'enfant soit non seulement acteur de ses loisirs dans le choix mais également dans la manière de faire.

Les modalités d'inscription aux activités :

Les familles complètent un dossier d'inscription regroupant tous les services proposés et disponible sur notre site internet ou au bureau de la direction.

La tarification des activités :

Les tarifs du service enfance sont déterminés en commission et votés lors du budget intercommunal et sont consultables sur notre site internet et sur le portail famille (accessible par le biais d'un identifiant et d'un code secret). Le paiement peut se faire par divers moyens : chèque bancaire, espèces, carte bancaire via le portail famille, cesu/e.cesu, chèque vacances.

Les modalités d'information des familles :

Réalisation d'un règlement intérieur du PEDT consultable sur le site de la Communauté de Communes actualisé pour la rentrée 2018/2019.

Par le biais des courriels, de documents papier, d'affichage et de réunions.

Le site internet de la communauté de communes.

Évaluation du PEDT : (voir document de travail en annexe)

L'évaluation du PEDT est fondamentale, elle va permettre de faire vivre le projet, de l'adapter, de tirer les conclusions sur les actions mises en place.

Elle servira à mesurer objectivement et précisément les effets produits par la mise en œuvre des actions ainsi que des coûts engagés au regard des objectifs du projet éducatif territorial et des effets attendus.

Les indicateurs retenus (liste non exhaustive) :

- Fréquentation des différents services
- Comparaison des effectifs de centre de loisirs
- Adaptabilité des locaux
- Nombre d'animateurs nécessaires, nombre d'animateurs ayant suivi une formation

En fonction des remarques formulées par le comité de suivi, le PEDT pourra être modifié, par avenant, avant sa date d'échéance ou reconduit après une année de fonctionnement par reconduction expresse.

Le PEDT a été élaboré à partir des réflexions des élus et du groupe technique après réunions de concertation.

Constitution du groupe de pilotage :

Le Président de la Communauté de Communes

La Vice-présidente en charges des affaires sociales et du suivi du PEDT

Les maires des communes

La directrice générale des services

La directrice du service social

La responsable du service enfance

ANNEXE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE CHARLY SURMARNE

OUTIL D'AUTOEVALUATION DU

PROJET EDUCATIF TERRITORIAL – 2018 - 2021

Critères	Oui	Non	A améliorer	Précisions à apporter (indiquer ici si non concerné par l'item)
1. Accès aux activités				
La tarification prend en compte les ressources des familles				
Une organisation adaptée permet aux enfants en situation de handicap de bénéficier des activités				
Les enfants peuvent bénéficier d'une offre d'accueil le mercredi toute la journée				
2. Qualité des contenus et prise en compte de l'articulation avec la classe				
Les objectifs éducatifs sont partagés par l'ensemble des partenaires				
Les activités ont été pensées en lien avec les objectifs retenus				
Le projet laisse la place au choix de l'enfant				
Le projet laisse la possibilité aux enfants d'avoir accès à des activités libres, voire « de ne rien faire »				
La continuité éducative entre les différents temps périscolaires de la journée a été prise en compte au sein du projet				
Une cohérence a été recherchée entre les temps périscolaires de la semaine et celui du mercredi				
L'offre de loisirs a pris en compte les spécificités de l'accueil des enfants de moins de 6 ans				
3. Elaboration et suivi concerté				
Les équipes d'animation sont représentées au sein du comité de pilotage				
Les partenaires associatifs sont représentés au sein du comité de pilotage				

Critères	Oui	Non	A améliorer	Précisions à apporter (indiquer ici si non concerné par l'item)
Un comité de pilotage s'est réuni régulièrement				
Une instance de suivi du PEDT a permis de le faire évoluer				
Une information sur les intentions éducatives a été transmise aux familles				
Une information sur les modalités organisationnelles a été transmise aux familles				
4. Qualité des intervenants				
Le taux d'encadrement choisi a permis de conduire des activités en toute sécurité				
Le taux d'encadrement choisi a permis de conduire des activités de qualité				
Les activités de loisirs périscolaires s'inscrivent dans la cadre d'un Accueil Collectif de Mineurs				
La problématique des remplacements a été anticipée				
5. Coordination du projet				
Un élu référent est chargé du suivi du PEDT				
Un technicien occupe la fonction de référent PEDT				
Le pourcentage ETP du technicien dédié à la coordination du PEDT est suffisant				
Un référent a été nommé sur chaque site scolaire				
Le référent de site n'est pas en gestion quotidienne d'une animation				
6. Qualité des aménagements et des locaux				
Des règles de fonctionnement et de partage des locaux scolaires sont formalisées				

Critères	Oui	Non	A améliorer	Précisions à apporter (indiquer ici si non concerné par l'item)
7. Pertinence du territoire				
Le PEDT est intégré à la dynamique PEL du territoire				
L'échelle de coordination du PEDT est pertinente				
8. Formation				
Le personnel formé est en nombre suffisant				
Les personnels qui interviennent au cours des NAP ont bénéficié de temps de formation				
Un plan de formation est établi pour les deux prochaines années				
9. Présence d'éléments d'évaluation				
Les indicateurs d'évaluation qualitatifs sont définis et suivis				
Les indicateurs d'évaluation quantitatifs sont définis et suivis				
Des procédures de remédiation ont été mises en place pour faire évoluer le projet				
Des outils de remédiation ont été mis en place pour faire évoluer le projet				